

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2015

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Jeudi 22 janvier 2015 à 18 heures
Centre d'Animation Lorin de La Croix - Salle Balzac
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- 2. Petite Enfance**
 - a) **Marché de Travaux - Micro crèche de Francueil**
 - b) **Demande de subvention au titre du CDDS (Conseil général)**
- 3. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**
 - a) **ALSH Luzillé**
 - i) **Convention de mise à disposition des locaux**
 - ii) **Modification du Règlement de fonctionnement**
 - iii) **Création de postes**
 - b) **ALSH de Saint Martin Le Beau**
 - i) **Convention Prestation de Service Ordinaire - CAF**
 - ii) **Convention de mise à disposition des agents de la commune de Saint Martin Le Beau- modification**
- 4. Jeunesse**
 - a) **Convention de mise à disposition des locaux**
 - b) **Affectation du bâtiment à destination d'un Accueil jeunes**
 - c) **Demande d'aide financière CAF Touraine**
- 5. Transports scolaires**
 - a) **Tarifs - Année scolaire 2015-2016**
- 6. Siège Social - Travaux**
 - a) **Autorisation à signer le marché**
- 7. Financement des Equipements Sportifs communaux - subventionnement de la communauté de communes**
 - a) **Commune de Céré La Ronde**
- 8. DOJO/salle de gymnastique**
 - a) **Acquisition du matériel - demande de subventions**
- 9. Piscine communautaire**
 - a) **Tarifs 2015**
 - b) **Location du bar de la piscine**
 - c) **Tarifs de Natation scolaire**
 - d) **Personnel saisonnier**
- 10. Saison culturelle**
- 11. Marchés publics**
 - a) **Liste des marchés publics**
- 12. Zones d'Activités de Bois Pataud -requalification**
 - a) **Vente des parcelles ZA422-423-425-426**
 - i) **Prolongation du délai de compromis**
- 13. BVC Développement**
- 14. Terrains délaissés de l'Autoroute**
- 15. Commissions & Comités**
 - a. **Présentation du rapport sur la Jeunesse le 17 décembre 2014**
 - b. **COPIL des Ecoles de Musique le 5 janvier 2015**
 - c. **Culture & Sport le 6 janvier 2015**
 - d. **Réunion Ad Ap le 13 janvier 2015**
 - e. **COPIL BVC Développement le 13 janvier 2015**
 - f. **Service à la population le 14 janvier 2015**
- 16. Questions diverses**

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte Rendu du 22 janvier 2015

L'An deux mil quinze, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : Mme Pierrette AVENET - M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Marie-Christine RICHER
Absent excusé : M. Christian MARCHAND, pouvoir à M. Jean-Jacques MARTIN
Bléré : M. Daniel LABARONNE - M. Jean-Claude OMONT - M. Jean-Pierre BOUVIER - M. Jean-Jacques REUILLON - Mme Sylvie DUFRAISSE
Absentes excusées : Mme Nicole DALAUDIER, pouvoir à M. Jean-Claude OMONT - Mme Gisèle PAPIN, pouvoir à M. Daniel LABARONNE - Mme Emmanuelle BAGAS, pouvoir à M. Jean-Pierre BOUVIER
Céré la Ronde : M. Jacques DUVIVIER - M. Philippe CAUBEL
Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD - M. Sébastien HILLAIRET
Chisseaux : M. Franck AUGIAS - Mme Annie BECHON
Cigogné : M. Jean-Jacques de SMET - M. Vincent LOUAULT
Civray de Touraine : Mme Fanny HERMANGE - M. Michel JEZY
Absent excusé : M. Alain BERNARD
Courçay : M. Jean-Francis BISTER - Mme Béatrice BOYER
Dierre : M. Jacques JAMIN -
Absent excusé : M. Max BESNARD, pouvoir à M. Jacques JAMIN
Epeigné les Bois : M. Christian PERCEVAULT - M. Michel MERGOT
Francueil : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR
La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON - M. Jean Pierre BOIVIN
Luzillé : M. Jacky GAUVIN - M. Jean Marc BELORGEY
Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU - M. Alain SCHNEL - M. Jean-Michel UHART - Mme Corinne JALLAIS
Absente excusée : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU
Sublaines : M. Jérôme JARRY -
M. Christian FOUASSIER, pouvoir à M. Jérôme JARRY

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Louis CHERY

La séance est ouverte sous la Présidence de Mme Jocelyne COCHIN, Présidente, qui présente M. Fabien TOUBLANC aux membres du Conseil Communautaire. Il est le nouveau responsable des bâtiments et suivi chantier.

1. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion

Le conseil communautaire doit adopter le Procès Verbal de la précédente réunion. Celui-ci est joint à la convocation.

Deux remarques sont apportées par Monsieur SCHNEL et Monsieur GOUGEON.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil.

2. Petite Enfance

a. Marché de Travaux - Micro crèche de Francueil

Madame la Présidente donne la parole à Mme BECHON, qui indique que, dans le cadre de la construction d'une micro crèche sur la commune de Francueil, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 janvier 2015 a établi un rapport. La Présidente demande à être autorisée à signer dans les limites des montants suivants :

N° Lot	Lot	Montant HT
1	VRD	90 000,00 €
2	Gros œuvre	50 000,00 €
3	Charpente & ossature bois/métal Couverture zinc-bardage	89 000,00 €

4	Etanchéité	12 000,00 €
5	Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie	32 500,00 €
6	Plâtrerie - Isolation - Plafonds	26 000,00 €
7	Menuiseries intérieures bois	16 500,00 €
8	Carrelages - Sols souples - Faïences	17 000,00 €
9	Peinture	6 000,00 €
10	Signalétique	800,00 €
11	Mobiliers sur mesure	22 000,00 €
12	Electricité	26 000,00 €
13	Chauffage gaz - Ventilation	26 500,00 €
14	Plomberie - Sanitaires	10 000,00 €
		424 300,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer les marchés, dans la limite ci-dessus.

b. Demande de subvention au titre du CDDS (Conseil général)

Madame BECHON précise que, dans le cadre des CDDS du Conseil Général, une subvention de 30 000 euros est prévue pour la réalisation d'une structure petite enfance sur son territoire. Cette somme sera intégrée au plan de financement de la Micro crèche de Francueil.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame La Présidente à solliciter cette subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à demander cette subvention.

3. Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

a. ALSH Luzillé

Madame BECHON présente : L'ouverture d'un ALSH sur la commune de Luzillé est programmée les mercredis 11 et 18 février ainsi que la première semaine des vacances d'hiver, il convient de délibérer sur plusieurs points.

Cet ALSH sera une antenne de l'ALSH de Saint Martin le Beau.

i. Convention de mise à disposition des locaux

Les modalités de mise à disposition des locaux situés 4 Route de Loches à Luzillé sont indiquées dans la convention de mise à disposition des locaux.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention.

ii. Modification du Règlement de fonctionnement

L'ouverture d'un ALSH sur la commune de Luzillé entraîne des modifications du Règlement de fonctionnement commun des ALSH.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur ce nouveau règlement de fonctionnement et cette nouvelle grille tarifaire

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le nouveau règlement et la nouvelle grille tarifaire.

iii. Création de postes

Madame BECHON présente : Afin de respecter la réglementation du taux d'encadrement en vigueur des ALSH, il convient de créer 2 postes d'animation pour l'ALSH situé à Luzillé.

POSTE	NOMBRE DE POSTES	TYPE CONTRAT	FORFAIT
Directeur Adjoint	1	CEE	70€ brut/jour
Animateur(s)	2	CEE	60€ brut/jour

Les Contrats d'Engagement Educatif (CEE) sont des contrats spécifiques à l'animation. Les postes sont pourvus en fonction des besoins et de la réalité des inscriptions, que ce soit pour la période scolaire que pour l'été 2015.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur ces créations de postes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la création de ces postes.

b. ALSH Saint Martin le Beau

i. Convention Prestation de Service Ordinaire - CAF

Madame BECHON présente : La Convention d'objectifs et de financement relative à la Prestation de Service Ordinaire de l'ALSH situé à Saint Martin le Beau a subi des modifications. En effet, il n'existe maintenant pour les gestionnaires qu'une seule convention pour les services Périscolaire, extrascolaire et rythmes scolaires. Cela n'a pas d'incidence financière sur la participation de la CAF pour l'ALSH situé à Saint Martin le Beau.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention.

ii. Convention de Mise à disposition des Agents de la commune de Saint Martin le Beau - modification

Madame BECHON présente : Suite à l'application de la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier les temps de travail des agents mis à disposition par la commune de Saint Martin le Beau à la CCBVC pour le service ALSH des mercredis et vacances.

Le temps de travail des agents se décompose comme suit :

	Temps mis à disposition jusqu'au 31 août 2014	Temps mis à disposition à partir du 1er septembre 2014
Agent 1	13.64/35ème	11.16/35ème
Agent 2	13.13/35ème	11.16/35ème
Agent 3	13.13/35ème	10.11/35ème
Agent 4	17.5/35ème	Contractuel remboursement au réel

Il est précisé que 2 autres agents sont affectés à l'ALSH communautaire situé à St Martin le Beau, qui sont recrutés directement par la CCBVC.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer ces conventions.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer ces conventions.

4. Jeunesse

a. Convention de mise à disposition des locaux

Madame BECHON précise que le Service Accueil Jeunes ouvrira ses portes prochainement sur la commune de Bléré. A cet effet, il convient d'élaborer une convention de mise à disposition des locaux situés 13 rue Paul-Louis Courier à Bléré.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer cette convention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention.

b. Affectation du bâtiment à destination d'un Accueil Jeunes

Madame BECHON indique que, dans le cadre de la nouvelle activité Accueil Jeunes sur le territoire et des nouveaux locaux, il convient de délibérer sur l'affectation du bâtiment à destination d'un Accueil Jeunes.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette affectation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la nouvelle affectation des locaux.

c. Demande d'aide financière CAF Touraine

Madame BECHON présente : Dans le cadre du nouveau local de l'accueil jeunes à Bléré, une demande d'aide financière est possible auprès de la CAF pour les points suivants :

- Matériel pédagogique et informatique
- Travaux implantation toilettes

La prise en charge possible est de 40% du montant. A ce jour, nous ne disposons que des devis concernant le matériel à savoir 5 000 euros.

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à solliciter cette demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à demander cette subvention.

5. Transports Scolaires

a. Tarifs – Année Scolaire 2015-2016

Madame BECHON présente : Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les tarifs suivants de transports scolaires pour l'année scolaire 2015-2016 :

- 150 € par an et par enfant transporté en précisant :
 - Paiement en une seule fois par an, au siège de la Communauté de Communes
 - Pour les nouvelles inscriptions en cours d'année, tout mois commencé est dû dans son intégralité
 - Pour les départs en cours d'année, tout mois commencé est dû
- 40 € pour les enfants dont le domicile des parents est situé dans le Loir et Cher (convention entre les départements de l'Indre et Loire et du Loir et Cher)
- 5 € le renouvellement pour carte perdue ou détériorée
- 8 € pour les majorations de retard de paiement
- 8 € de retenue forfaitaire lors d'annulation d'inscription

Il y a une augmentation de 10 € de l'abonnement annuel, ce qui tient compte du nouveau tarif maximum adopté par le Conseil Général récemment.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs des transports scolaires pour l'année scolaire 2015-2016

6. Siège Social - Travaux

a. Autorisation à signer le marché

Madame la Présidente présente : Dans le cadre de la construction du siège social de la CCBVC « Lot Bardage en panneaux composites », la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 janvier 2015 a analysé les offres. La Présidente demande à être autorisée à signer dans la limite de 18 500€.

N° Lot	Lot	Montant
/	Bardage en panneaux composites	18 500,00 €

Le Conseil Communautaire doit autoriser Madame la Présidente à signer les marchés avec les entreprises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché avec les entreprises.

7. Financement des Equipements Sportifs communaux - Subventionnement de la communauté de communes

a. Commune de Céré la Ronde

Monsieur CHERY présente : La commune de Céré la Ronde sollicite une subvention dans le cadre des conventions de financement des équipements sportifs communautaires, adoptés par le conseil communautaire du 17 juillet 2014 et accepté par l'ensemble des conseils municipaux entre juillet et novembre 2014.

La commune a un projet d'installation d'un terrain multisports.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Plan de financement - Terrain Multisports				
Commune de Céré la Ronde				
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Terrassement	16 623,55 €	Communauté de Communes	20 000,00 €	40%
Espace Multisports	33 255,00 €	Commune	29 878,55 €	60%
	49 878,55 €		49 878,55 €	100%

Sans remarque particulière, les membres de la commission ont émis un avis favorable à la demande de la commune.

Ainsi, le conseil communautaire doit délibérer de cette demande.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE la subvention à la commune de Céré la Ronde.

8. DOJO/ Salle de gymnastique

a. Acquisition du matériel - demande de subventions

Monsieur CHERY présente : L'acquisition du matériel spécifique au DOJO et à la salle de gymnastique est soutenue dans le cadre de notre partenariat financier par le Conseil Général d'Indre et Loire (CDDS). Il convient d'autoriser Mme la Présidente ou Monsieur le Vice Président à solliciter le soutien financier par délibération.

Pour information, le matériel est estimé à 150 000 € HT soit 137 000 € pour le matériel de gymnastique et 13 000 € pour le matériel lié au DOJO.

Dans cette enveloppe entre le mobilier affecté au gymnase.

Le taux de subvention est de 50 % sur cette partie du programme. Les marchés avaient été actés en 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président (Monsieur CHERY) à demander les subventions pour l'acquisition du matériel.

9. Piscine communautaire

Monsieur CHERY présente : La commission « Culture et Sport » s'est réunie le 6 janvier 2015 et propose de maintenir les tarifs pour la nouvelle saison 2015 (après comparatif avec d'autres piscines estivales)

a. Tarifs 2015

Les membres de la commission proposent de maintenir les tarifs 2014 pour la saison 2015. Ainsi, il est proposé les tarifs suivants :

▪ Tarifs normaux :

	2015
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Enfants de 3 à 16 ans (y compris visiteurs et accompagnateurs)	1.70 €
Enfants - Carnet de 10 entrées	14,00 €

Adultes (y compris visiteurs et accompagnateurs)	2.80 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	23.00 €

Il est précisé que toute personne accédant à la piscine doit être munie d'un ticket (y compris les accompagnateurs pour les ALSH)

Rappel : nous acceptons les Chèques Vacances

▪ **Tarifs Campings et Centre Socioculturel**

	2015
Enfants – Carnet de 10 entrées	10,00 €
Adultes – Carnet de 10 entrées	20,00 €

Ces tarifs ne sont valables que pour la commande par les gestionnaires des campings de Bléré, Civray de Touraine, Chenonceaux, Francueil et Chisseaux de carnets entiers.

Le tarif sera indiqué sur le ticket.

La vente se fera directement au gestionnaire, charge à lui de les donner ou vendre à ses clients (en s'obligeant à ne pas marger sur les tickets).

Vente uniquement au siège de la CCBVC.

▪ **Location de lignes d'eau**

Les membres de la commission proposent de maintenir le tarif à 1 000 € pour la saison.

	2015
Locations Ligne d'eau	1 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les tarifs normaux et les tarifs campings et Centre socioculturel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de reporter l'adoption des tarifs de location de lignes d'eau.

b. Location du bar de la piscine

La commission propose de maintenir le loyer de 200 € mensuels pour les mois de juillet et août 2015. Un appel à candidature sera lancé pour la gestion de ce bar.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le montant du loyer mensuel pour la location du bar de la piscine.

c. Tarifs de Natation scolaire

Tarif adopté depuis 2010 : 14 € forfaitaire par enfant fréquentant la piscine, issus des écoles.

Les membres de la commission proposent au conseil communautaire de maintenir ce montant.

Ces tarifs doivent être délibérés par le conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le maintien des tarifs de natation scolaire.

d. Personnel saisonnier

La commission propose de maintenir les effectifs affectés à la piscine pour la saison prochaine :

2 caissiers (ères)	Du 01/05/2015 au 31/10/2015
2 surveillant(e)s de vestiaire	id
1 agent d'entretien	id

Les personnels Maître Nageur et Surveillant de baignade ne sont pas recrutés par la Communauté de communes mais sont intégrés dans un marché de service de gestion de la surveillance aquatique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le tableau des effectifs du personnel de la piscine communautaire pour la saison 2015.

10. Saison Culturelle

Monsieur CHERY présente : Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur le bilan de la saison 2014 qu'il convient d'adopter afin de solliciter le versement du solde de subvention de la Région centre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le bilan de la saison culturelle 2014.

11. Marchés Publics

a. Liste des marchés publics

Monsieur AUDIGOU présente : Le conseil communautaire est tenu d'adopter la liste des marchés supérieurs à 20 000 € HT conclus par la CCBVC au cours de l'année 2014 (conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du CMP).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la liste des marchés publics de plus de 20 000€ conclus en 2014.

12. Zones d'Activités de Bois Pataud - Requalification

a. Vente des parcelles ZA422-423-425-426

i. Prolongation du délai de compromis

Monsieur DUVIVIER expose :

En janvier 2014, un compromis de vente a été signé avec la SCI BELLEVUE pour la vente de 4 parcelles situées, 10 Rue Alfred Nobel et Allée Louis PASTEUR, ZI de Bois Pataud à Bléré.

A ce jour, la vente n'est pas régularisée et la SCI Bellevue souhaite signer un avenant de prorogation, jusqu'au 31 janvier 2015, au compromis de vente avec une clause de substitution au profit de toute société de crédit-bail.

Cette demande a été examinée en conseil communautaire du 18 décembre 2014 et a été acceptée.

Une nouvelle demande vient de nous parvenir pour demander une prolongation jusqu'au 31 mars 2015. Le conseil est amené à se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la demande de prorogation

Le Conseil Communautaire, AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant.

13. BVC Développement

Monsieur DUVIVIER présente : Depuis le 1^{er} janvier 2010, la CCBVC a mis en place « BVC Développement », dispositif destiné à soutenir les entreprises qui ont des projets d'investissement soit dans le cadre d'une création ou du développement de l'entreprise.

Le comité de pilotage de BVC Développement s'est réuni le 13 janvier 2015 pour examiner de nouvelles demandes de subventions. Suite à l'examen des dossiers, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer comme suit :

Nom de l'entreprise	Commune d'implantation	Activité	Nature des investissements	Montant total HT des investissements	Montant HT des investissements éligibles	Taux de subvention	Montant sollicité
SARL L'EMBARCADERE	Chisseaux	Camping	Travaux d'aménagement Acquisition de matériel	32 000 €	10 000 €	30 %	3 000 €
EI CHARRIER Danielle (nom commercial : Les délices croustillants)	Bléré	Pâtisserie	Acquisition de matériel	64 685,50 €	9 771,00 €	30 %	2 930 €
EI BUREAU Camille (nom commercial : La boulangerie du parc)	La Croix en Touraine	Boulangerie – pâtisserie	Travaux d'aménagement Acquisition de matériel	118 000 €	10 000 €	30 %	3 000 €
SARL CHATAIGNER	Bléré	Vente de matériel médical et orthopédique	Travaux d'aménagement	17 717,95 €	10 000 €	20 %	2 000 €
EI MAREUSE Yannick (nom commercial : Pram)	Bléré	Peinture	Acquisition de matériel	18 930 €	10 000 €	20 %	3 000 €

SARL CAVDL	La Croix en Touraine	Négoce de bois	Travaux d'aménagement	10 153 €	10 000 €	20 %	2 000 €
BOURGETEL Angélique (Chez DOUDOU)	Athée sur Cher	Restauration	Travaux d'aménagement	19 385,97 €	10 000 €	30 %	3 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, OCTROIE les subventions d'investissement aux entreprises listées ci-dessus.

14. Terrains délaissés de l'Autoroute

Madame la Présidente présente : La communauté de communes de Bléré Val de Cher a été contactée par M. LAFOUX, consultant en négociation foncière mandaté par Cofiroute pour la cession des délaissés de l'emprise de l'autoroute.

Plusieurs parcelles peuvent potentiellement intéresser la CCBVC :

- Parcelles ZR 33 (775 m²) et ZP16 (315 m²) qui jouxtent les 30 ha que la CCBVC possède sur la commune de Sublaines
- Parcelle ZR 29 (24 502 m²) entre la ZA et l'Autoroute A85
- Parcelle ZR 30 (10 783 m²) qui se trouve en face de la ZA Sublaines Bois Gaulpied
- Parcelle ZR 31 (12 868 m²) de l'autre coté de l'A85 coté Sublaines
- Parcelle ZR 32 (6 662 m²) le long de la RD58 qui mène à Cigogné
- Parcelles A933-935-937-939-941-998-1001 et 1002 (1 573 m²) qui jouxtent des parcelles appartenant à la CCBVC, à proximité des 30 ha.

La surface totale proposée à l'achat est de 5 ha 74 a 78 ca.

Ces parcelles sont estimées par les services de France Domaine à 35 cts le m² (soit 20 117.30 €).

Une négociation a été menée pour obtenir une cession globale à 6 100 € net vendeur (soit entre 10 et 11 cts le m²) auprès de la Société Cofiroute, les frais de notaire restant à la charge de la CCBVC.

Le conseil est amené à se prononcer sur tout ou partie de ces acquisitions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACEPTE l'acquisition des parcelles proposées et AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

15. Commissions & Comités :

- a. Présentation du rapport sur la Jeunesse le 17 décembre 2014
- b. COFIL des Ecoles de Musique le 5 janvier 2015
- c. Culture & Sport le 6 janvier 2015
- d. Réunion Ad Ap le 13 janvier 2015
- e. COFIL BVC développement le 13 janvier 2015
- f. Service à la population le 14 janvier 2015

16. Questions diverses

Pas de questions diverses posées.

Séance levée à 19h00.